

Image not found or type unknown



Comptabilité en partie simple ou en partie double

Par **Thierry31**, le **16/04/2011 à 16:58**

Bonjour,

Le syndicat ccopératif de notre résidence qui comporte 4 copropriétaires ne gère pas les comptes en partie double et ne parvient pas à établir les tableaux de synthèse.

A t il le droit de ne pas gérer les comptes en partie double? Et pouvez vous m'indiquer le texte de loi qui le confirme ou l'infirmé.

D'autre part s'il peut gérer les comptes en partie simple, peut il nous donner des tableaux de synthèse que je qualifierai alors d'approximatif?

Merci, par avance, pour vos réponses.

Cordialement,

Thierry